



## Règlement du concours "Startup Battle"

# Édition spéciale "Entrepreneuriat étudiant"

#### Calendrier du concours

Lancement du teasing : 16 octobre 2025

• Ouverture des candidatures : 16 octobre 2025

Clôture des candidatures : vendredi 7 novembre à 12h

• Soirée de pitch devant public et jury : 19 novembre 2025 de 18h à 23h

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

## <u>Eligibilité</u>

Pour être éligible, le dossier de candidature doit impérativement être complet.

Le formulaire de candidature est accessible ici sur le site <u>www.lafrenchtech-limousin.com</u> et via https://forms.gle/PhRcYTyVRs8sdX6AA

Le concours est ouvert aux participant(e)s remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

- > Être étudiant(e) ET porteur(euse) de projet de création d'entreprise innovante ou
- > Être étudiant(e) ET dirigeant(e) de startup
- > Être immatriculé(e) en Limousin ou pour les porteurs(euses) de projets non immatriculé(e)s, être résidant(e)s en Limousin (Les porteurs(euses) de projets et startups extérieurs au Limousin mais bénéficiant d'un accompagnement (incubation, accélération, etc.) par une structure établie sur le territoire peuvent également candidater).
- > S'engager à participer au Startup Battle édition spéciale "Entrepreneuriat étudiant" prévu <u>le 19 novembre 2025 de 18 à 23h à Limoges</u>
- > S'engager, dans le cas ou vous seriez lauréat(e) du Startup Battle, à participer aux Trophées des Entreprises de la Haute-Vienne prévue <u>le 4 décembre 2025 à Limoges</u>

NB: Sous réserves de changements de dates de ces événements.

#### MODALITÉS DE PARTICIPATION

Toute candidature ne remplissant pas les conditions d'éligibilité pourra être refusée. Si une cause d'inéligibilité venait à être connue postérieurement à l'attribution d'un prix, le/la lauréat(e) ne pourra pas bénéficier effectivement de la dotation prévue.

#### <u>Modalités</u>

La participation au concours est gratuite.

Chaque candidat(e) ne pourra présenter qu'un seul dossier.

Les frais afférents à la présentation de candidature (frais de déplacements par exemple) sont à la charge de chacun des candidat(e)s. Aucun remboursement ne sera effectué.

# <u>Dépôt des dossiers de candidature</u>

Le présent règlement et le lien vers le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site <a href="https://www.lafrenchtech-limousin.com">www.lafrenchtech-limousin.com</a>. Le formulaire devra être rempli en langue française. Toute candidature transmise par un autre moyen que ce formulaire ne sera admise sous risque de rejet de la candidature. Le formulaire peut être rempli jusqu'au <a href="https://www.uemarche.com/wemarche.c

Lien vers le formulaire : <a href="https://forms.gle/PhRcYTyVRs8sdX6AA">https://forms.gle/PhRcYTyVRs8sdX6AA</a>





## Règlement du concours "Startup Battle"

## Validité des candidatures

Seront réputées nulles les candidatures :

- Réalisées au moyen de coordonnées incomplètes, erronées ou frauduleuses ;
- Illisibles ou incomplètes ;
- Non-conformes au règlement ;
- Émanant d'une structure faisant l'objet d'une procédure collective (plan de sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire,...);
- Envoyées après la date limite de dépôt des candidatures ;
- Non-transmises via le formulaire en ligne ;

Tout candidat(e) dont la candidature sera déclarée nulle, pourra se voir déchu(e) de la qualité de gagnant(e) et du prix attribué. Les candidat(e)s autorisent expressément les organisateurs du concours à effectuer toutes les vérifications légales concernant leur identité et leurs coordonnées.

## Engagement des candidats

Tout candidat au concours s'engage à :

- Accepter le prix sous sa forme attribuée sans possibilité de faire l'objet d'aucun échange ;
- Détenir les droits de propriété intellectuelle de l'innovation présentée ou être autorisé(e) par les co détenteurs à candidater au "Startup Battle". Les candidat(e)s garantissent les organisateurs de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet présenté. Les membres du jury et les organisateurs du concours ne peuvent être tenus juridiquement responsables en cas de publication par un tiers ou par les candidats de travaux protégés ;
- Autoriser par avance et à titre gracieux, les organisateurs et les différents partenaires à publier, reproduire et représenter son nom, adresse et photographie, sur tout support qui pourrait être utilisé dans toute manifestation liée au présent concours, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux des récompenses gagnées ;
- Renoncer à revendiquer tout droit sur son image et faire son affaire de tous les droits de propriété intellectuelle de l'innovation présentée et assumer la responsabilité de toute revendication de tiers à ce sujet ;
- À participer à toute action de communication lancée par les organisateurs ou les partenaires ;
- Le/la bénéficiaire s'interdit d'utiliser son image et celle de la collectivité dans tout domaine pouvant nuire à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à l'image des organisateurs.

### Confidentialité

La liste des dossiers de candidature non retenus ainsi que les délibérations du jury sont confidentielles. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, tout candidat(e) bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si il/elle souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le/la concernant, il/elle peut s'adresser aux organisateurs du concours au moyen des coordonnées indiquées dans le présent document.

## SÉLECTION DES DOSSIERS ET DÉSIGNATION DES LAURÉATS

#### Critères de sélection

Les dossiers des candidat(e)s seront évalués et sélectionnés selon les critères suivants :

- Le caractère innovant du projet ;
- Le potentiel de développement du projet ;
- La prestation orale du/de la participant(e) lors de l'événement.

La sélection s'effectue en trois temps :

- 1. Éligibilité des candidatures : Vérification de l'éligibilité des candidatures.
- 2. Nomination par le jury de présélection : Le jury de présélection a pour mission de sélectionner 12 candidatures maximum pour participer à l'événement. Le jury se réserve le droit de baisser le nombre de candidats retenus pour le bon déroulement de l'événement.
- 3. Sélection : la sélection finale et la nomination de 3 lauréat(e)s se fait après la clôture des votes du jury.





## Règlement du concours "Startup Battle"

## <u>Jury</u>

Le jury est composé par la French Tech Limousin de membres de l'écosystème French Tech, de partenaires de l'événement et de personnalités qualifiées. Les jurys ne sont pas dans l'obligation de motiver leurs décisions qui sont sans recours.

## <u>Déroulé de l'événement Startup Battle le 19 novembre 2025 à Limoges :</u>

- Les participant(e)s ne s'opposent pas les uns aux autres. Chacun(e) à son tour ils viennent pitcher/présenter leur projet en deux minutes, sans support, devant un public composé des membres du jury, de partenaires, d'invité(e)s de l'écosystème et des organisateurs de l'événement. A la suite de ces deux minutes de présentation, le jury pose une question de son choix, et le/la participant(e) dispose alors de deux minutes pour y répondre.
- A la suite des pitchs de l'ensemble des participant(e)s, un temps de vote est réservé aux membres du jury.
- A la clôture de ce temps de vote les 3 lauréat(e)s sont annoncés.

.<u>Les prix</u>: Les trois lauréat(e)s seront retenus pour participer aux **Trophées des Entreprises de la Haute-Vienne** dans le cadre du "**Prix de l'Université**" et amené(e)s à pitcher leur projet lors de la soirée le 4 décembre 2025 au Zénith de Limoges.

#### **AUTRES DISPOSITIONS**

## Modification du règlement

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure. Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge de quelque nature que ce soit ne pourra être retenue contre les organisateurs. En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux candidat(e)s, au plus tard dans les quinze jours avant la tenue des évaluations.

#### <u>Litige</u>

Toute contestation d'un ou plusieurs points du règlement ainsi que tout litige pouvant être issu du présent concours feront l'objet d'une décision sans appel rendue après délibération du jury.

## **Contact**

L'ensemble des informations relatives au concours sont disponibles à <u>www.lafrenchtech-limousin.com</u>. Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez également contacter la French Tech Limousin au 05 55 71 39 70 et <u>contact@lafrenchtech-limousin.com</u>.

Le présent concours est organisé par la **French Tech Limousin** en collaboration avec **l'Université de Limoges** et **Pépite**, le pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat, et avec le soutien de la Communauté d'agglomération **Limoges Métropole**.

Les dotations (Participations des lauréats aux **Trophées des Entreprises de la Haute-Vienne**) sont proposées par l'**Université de Limoges**.

La soirée Startup Battle sera accueillie au sein du **Phare** à Limoges.